



Réponses au questionnaire Municipales 2026



Ville : Paris 5e

**Liste : Nouveau Paris Populaire 5e,
soutenu par LFI et les Verts
populaires**

Engagement politique et priorité donnée à la sécurité routière

Inscrivez-vous explicitement l'objectif « zéro victime »* (zéro mort, zéro blessé grave) dans votre programme municipal ?

** viser le zéro victime, d'ici 2050, conformément à l'engagement européen et national, en s'engageant localement à atteindre à minima -25% de victimes de la route pendant le mandat de 6 ans (voir manifeste).*

Oui. Si oui, citez les 3 raisons principales (voir question d'après)

Il est insupportable que l'on compte encore autant de mort.e.s en France et que ce nombre ne baisse plus depuis 10 ans.

Or il est possible d'imposer aux fabricants la mise en place de dispositifs techniques permettant de réduire drastiquement les accidents :

- bridage des moteurs pour empêcher les excès de vitesse
- éthylotests anti-démarrage.

Il est possible que les autorités publiques prennent des décisions préventives :

- aménagements routiers et urbains protecteurs, notamment aux abords des zones habitées, en priorisant la sécurité des piétons et des cyclistes ;
- réduction à 30 km de la vitesse autorisée dans les villes et les villages

Enfin, il faut de manière réduire l'usage même de la voiture partout où c'est possible, notamment par

- le développement du ferroviaire, le maintien des lignes, l'ouverture de nouvelles lignes, l'amélioration du confort et de la ponctualité des trains, etc. ;
- le développement du vélo et les aménagements nécessaires pour la sécurité des cyclistes ;
- le développement des transports en commun, dans les villes comme en milieu rural, par la gratuité pour les usager.e.s, la fréquence, la régularité et la ponctualité.

La protection des usagers les plus vulnérables doit-elle constituer la priorité de votre mandat ?

Oui, cela doit être une priorité.

Si oui classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

L'étendue des secteurs piétons, rues scolaires, zones partagées et pistes cyclables.;Sécuriser les traversées de voie (signallement et éclairage des passages piétons, dégagement du stationnement aux abords des passages-piétons);La prise en compte du handicap dans les aménagements;Sensibilisation des usagers vulnérables à une meilleure visibilité (matériels rétro réfléchissants, éclairage...);Personnel dédié à la sécurisation des points sensibles (sorties d'écoles, événements ponctuels...);

Aménagements et partage de l'espace public

Êtes-vous favorable à rééquilibrer l'usage de l'espace public et des différentes mobilités en réduisant la place de la voiture ?

Oui, cela doit être une priorité du mandat.

L'usage de la voiture doit être réduit pour des raisons de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Il faut donner la priorité aux espaces végétalisés, aux piétons et aux cyclistes.

En ville, les voitures doivent être parkées dans des parcs souterrains partout où ils existent, et il faut donc rendre ceux-ci gratuits, ce qui passe par leur municipalisation.

Il faut aussi aménager les abords des villes pour que les voitures puissent y stationner sans y pénétrer, avec un passage de relais à des transports en commun gratuits, fréquents et ponctuels.

Le parking sauvage (sur les passages piétons, les trottoirs, les places réservées aux personnes en situation de handicap...) doit être sanctionné.

Les grands projets inutiles, qui vont le plus souvent de pair avec l'extension et l'intensification du trafic routier (en plus de la perte de zones végétalisables, voire de terres agricoles) doivent être stoppés.

Agirez-vous pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels ?

Oui

Il faut réorganiser les plans de circulation pour diminuer les usages non nécessaires de la voiture.

Il faut multiplier les zones piétonnes et les zones à circulation limitée.

Autoriserez-vous certaines « rues aux enfants, rue pour tous* » (en collaboration avec les associations, comités de quartiers, collectifs de riverains...) ?

** Une « rue aux enfants, rue pour tous » est une rue fermée temporairement à la circulation motorisée (voir manifeste).*

Oui

Le réaménagement des villes doit être pensé pour les habitant.e.s et les visiteur.se.s.

Les enfants en particulier doivent être protégé.e.s : les abords des écoles, des centres d'animation, des conservatoires, des stades, des gymnases, des aires de jeux, etc., doivent être sécurisés par l'interdiction d'accès aux voitures autant que possible (à défaut, la réservation de la voiture aux résident.e.s de la proximité immédiate).

Les vélos et les transports en commun doivent permettre des mobilités alternatives à la voiture.

Sécurisation des piétons

Pensez-vous que le trottoir doit redevenir un espace totalement réservé à l'usage piéton ?

Oui, tout à fait et c'est un enjeu fort de sécurité.

Les piéton.ne.s sont les plus vulnérables et doivent donc être protégé.e.s en priorité. Parmi eux et elles, les personnes en situation de handicap et les personnes avec poussettes, en particulier, doivent pouvoir se déplacer sans obstacles, ce qui suppose des aménagements urbains (bateaux des trottoirs, marquage au sol et sonorisation des passages piétons...) et des adaptations des transports en commun (accès aux stations de métro, entrée des bus et des cars...).

Pour aménager les trottoirs, il faut réduire la voie des voitures, quand elle reste indispensable.

Les pistes cyclables doivent être systématisées et bien séparées des trottoirs (comme ce n'est pas toujours le cas à Paris, loin de là).

Les cyclistes roulant sur les trottoirs ou ne respectant pas les passages piétons doivent être avertis, voire sanctionnés selon la dangerosité de leur comportement.

Un Plan Piéton* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Oui

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Oui

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Non concerné(e)

Le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Oui

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Oui

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Non concerné(e)

Planification et régulation des vitesses

Prévoyez-vous de faire du 30km/h la norme de la vitesse maximale autorisée et de rendre exceptionnel le 50km/h (en le motivant) ?

Oui, c'est un levier important pour la sécurité.

C'est une condition pour réduire à la fois les accidents et la pollution.

Si vous êtes amené à diriger une Métropole, vous engagez-vous à maintenir les routes métropolitaines à 80km/h (ou moins ex : 70km/h) ou à revenir à 80km/h si la vitesse actuelle est de 90km/h) ?

Non concerné

Quelles actions vous semblent prioritaires pour faire respecter les limitations de vitesse ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Un aménagement de voirie qui diminue les vitesses; La mise en place de ralentisseurs; Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques; Une présence dissuasive des radars; Une présence et un contrôle renforcé par les forces de police;

Sécurisation des itinéraires cyclables

Le développement de la pratique cyclable est-elle une priorité ?

Oui, tout à fait, c'est une priorité du mandat.

Le vélo est une alternative à la voiture et doit jouer un rôle centrale dans la bifurcation écologique des modes de transport.

Le vélo, c'est bon pour la santé et c'est une source de plaisir.

Il faut des services municipaux de vélos gratuits.

Il faut des cours d'apprentissage du vélo accessibles à tou-te-s.

Il faut des ateliers municipaux ou associatifs de réparation et de formation à l'auto-réparation.

Il faut enfin une filière industrielle de fabrication de vélos en France.

Un Plan Vélo est-il en place dans votre commune (réseau cyclable, comité vélo, charte de qualité des aménagements cyclables) ?

Oui

Si il est en place, le remettez-vous à jour ?

Oui

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Non concerné(e)

Quelles actions vous semblent les plus importantes en matière de politique cyclable ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Le développement du linéaire de pistes sécurisées; La prise en compte du vélo dans les aménagements routiers; La mise en place de services (parcs de stationnement vélo, location en libre-service...); Une diminution des vitesses des véhicules motorisés; Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques;

Politique de contrôle/sanction

Vous engagez-vous à renforcer le contrôle/sanction en particulier vis-à-vis des comportements dangereux ?

Oui

Il faut contrôler et sanctionner les usages dont les comportements sont dangereux, tout en recourant avant tout aux méthodes de la prévention, de la formation et de l'avertissement plutôt qu'aux radars automatiques qui ne permettent pas aux personnes concernées de prendre conscience du danger et de progresser.

Il faut aussi brider les moteurs des voitures et mettre en place des éthylotests anti-démarrage, afin de prévenir en amont les accidents.

L'interdiction des rodéos urbains doit être appliquée, mais avec une politique de pédagogie et une offre formation à l'usage de la moto pour les personnes qui le souhaitent, ainsi que l'organisation de circuits dédiés pour les courses et autres jeux mécaniques, dans les conditions de sécurité optimales.

Envisagez-vous la mise en place de radars urbains de nouvelle génération* ?

** Voir Manifeste (la loi 3DS du 21/02/22 article L. 130-9 du code de la route le permet)*

Non

Prendrez-vous un arrêté interdisant la consommation et la détention dans l'espace public de protoxyde d'azote ?

Non

Ferez-vous une priorité de la lutte contre les stationnements gênants ou dangereux, avec obligation de résultats ?

Oui

Créez-vous une brigade de police municipale spécialisée contre la délinquance routière ?

Oui

À défaut, envisagez-vous de former votre police municipale sur la sécurité routière ?

Oui

Sensibilisation et communication

Agirez-vous en matière de sensibilisation à la sécurité routière ?

Oui, tout à fait et c'est essentiel

Si oui, classez les mobilités ciblées par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Les motocyclistes et cyclomoteuristes; Les conducteurs de camions et véhicules utilitaires; Les automobilistes; Les trottinettistes et autres usagers d'EDPM*; Les cyclistes; Les piétons;

EDPM = Engin de Déplacement Personnel Motorisé (gyropodes, gyroroues...)

Partagerez-vous les données publiques des verbalisations effectués par les agents de votre commune ?

Oui

Des PDES (Plan de Déplacements Établissement Scolaire) et/ou PDE (Plan de Déplacements d'Entreprises) sont-ils en place sur votre commune ?

Non

Si oui, allez-vous continuer à en mettre en place ?

Oui

Si non, mettez-vous en place des PDES et/ou PDE ?

Oui

Mettez-vous en place des campagnes de sensibilisation et communication autour de la sécurité routière ?

Oui

Sensibiliserez-vous et formerez-vous les employés municipaux, chauffeurs de bus... au respect de la sécurité routière ? Mènerez-vous une politique d'exemplarité ?

Oui, cela doit-être une prorité du mandat

La municipalité doit être exemplaire. Il faut réduire les transports des élu.e.s en voiture et que les véhicules municipaux soit petits, légers, électriques, bas carbone. Il faut facilite l'accès des élu.e.s et des agent.e.s à des vélos. Les chauffeur.e.s de bus et d'engins employé.e.s par la municipalité ou par les régies municipales doivent être formé.e.s, leurs droits respectés (pauses, vacances...).

Gestion des mobilités et de la transition écologique & climatique

Quelles sont les priorités de la municipalité en matière de mobilité ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Développer l'offre de transports en commun; Encourager fortement et accompagner le développement des mobilités actives (marche et vélo) en aménageant l'infrastructure (les pistes cyclables, les trottoirs et les places publiques sécurisées...) et en instaurant des événements (« journée sans voitures »...); Concilier les usages en développant les espaces partagés; Mieux organiser et sécuriser la logistique urbaine (travaux, livraisons...); Aménager des parkings relais avec comme objectif de diminuer fortement la place de la voiture en ville;

La sécurité routière est-elle un levier essentiel pour améliorer le climat social ?

Oui, totalement car l'augmentation du sentiment de sécurité apaisera nécessairement les tensions et que le développement de « zones de rencontres » sécurisées peut renforcer le lien social.

La sécurité routière est-elle un levier essentiel de la transition écologique et climatique ?

Oui, totalement car la réduction des vitesses, le développement des mobilités douces aura un impact positif sur la baisse des émissions des Gazs à Effet de Serre (GES) et libèrera de l'espace pour la végétalisation.

Gouvernance locale et implication citoyenne

Associez-vous les habitants/associations à la prise de décision et la gouvernance locale des politiques de mobilité et de sécurité routière ?

Oui, cela doit-être une priorité du mandat

De façon générale, l'implication citoyenne doit devenir un levier décisif des politiques publiques et de leur mise en œuvre concrète. Cela commence au niveau municipal. Les habitant.e.s sont les mieux placé.e.s pour décider et contrôler les politiques qui les concernent. En matière de mobilités, ils/elles doivent pouvoir décider des priorités, des aménagements nécessaires, et contrôler la mise en œuvre des décisions. Les associations d'usager.e.s doivent être associées en raison de leur expertise et de leur représentativité. Les conseils de quartier doivent devenir le centre des décisions d'aménagement et de sécurisation de proximité, en étant dotés des pouvoirs et des budgets nécessaires et en étant ouvert.e.s à tou-te-s les résident.e.s (à partir de 16 ans, sans condition de nationalité) par tirage au sort.

Si oui : Mettez-vous en place des comités municipaux de la sécurité routière

Oui

De quelle façon envisagez-vous de gérer votre politique de sécurité routière ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Réunions de concertation avec la population en amont des projets (réunion de quartier...);Création d'une commission sécurité routière intégrant les comités d'usagers;Information de la population sur les projets d'aménagement;Communication transparente (baromètre sécurité routière en ligne...);Mise en place de budgets participatifs;

Vous souhaitez ajouter un point, une initiative, non abordés dans ce questionnaire.

La gratuité des transports en communs est nécessaire pour une politique d'alternative à la voiture : votre questionnaire n'en parle malheureusement pas.

La sécurité routière doit rester une prérogative des pouvoirs publics à tous les niveaux : contre la privatisation des radars et de la verbalisation ! Là aussi, le questionnaire n'évoque pas cette question – particulièrement sensible à Paris où se multiplient les amendes automatiques abusives alors même que les aménagements nécessaires ne suivent pas, surtout dans les quartiers populaires.